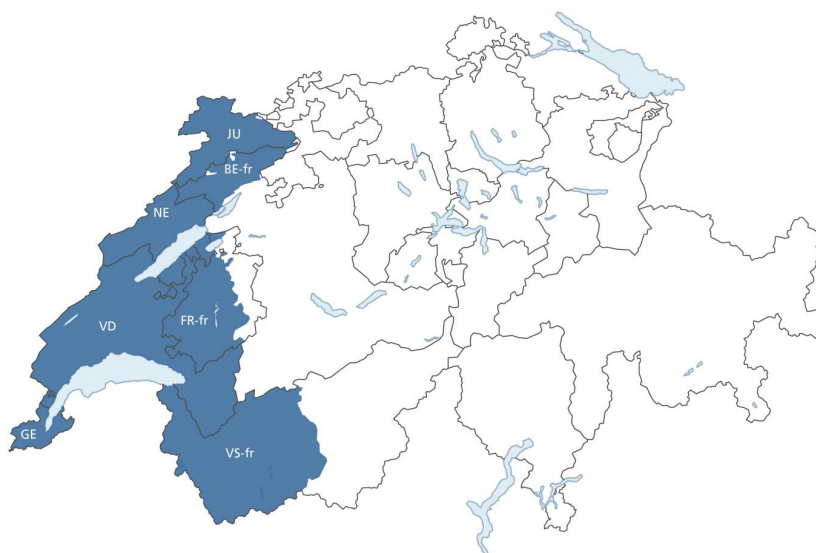


Statistiques de l'Espace romand de la formation 2019



version mars 2020



Institut de recherche
et de documentation pédagogique

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

Sommaire

Élèves de l’Espace romand de la formation (année scolaire 2018-2019)	4
Effectifs des élèves	4
Pourcentage d’élèves étrangers	5
Effectifs des élèves de l’ERF fréquentant une école spécialisée (écoles publiques)	6
Temps d’enseignement officiel obligatoire des élèves (année scolaire 2018-2019)	7
Personnel des écoles de l’Espace romand de la formation (année scolaire 2018-2019)	8
Effectifs du personnel des écoles (enseignement public de l’ERF)	8
Postes équivalents plein temps par type de personnel (enseignement public de l’ERF)	9
Formation des futurs enseignants (année scolaire 2017-2018)	11
Formations pour le degré primaire – effectifs et diplômes	11
Formations pour le degré secondaire I et/ou le degré secondaire II – effectifs et diplômes	12
Formations pour la pédagogie spécialisée – profils et effectifs	14
Formations pour la pédagogie spécialisée – profils et diplômes	15
Formation en Direction d’Institutions de Formation (FORDIF, volée 2017-2018)	16
Provenance des participants à la formation CAS de la FORDIF	16

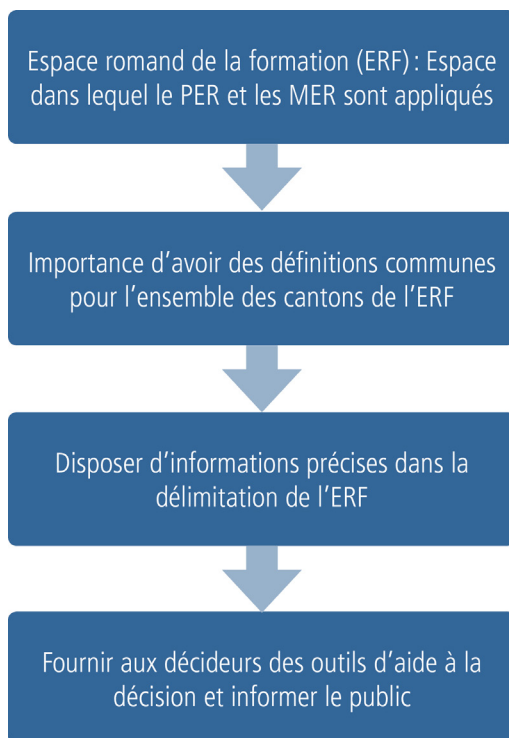
Les statistiques de l'Espace romand de la formation (ERF) de l'année 2019 sont réunies par l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) dans le présent document. Il s'agit d'une série de statistiques définies spécifiquement pour l'ERF et calculées à partir de données harmonisées, fournies par les cantons faisant partie de cet espace. Les définitions, réalisées sur la base d'une collaboration entre l'IRDP, le Service de la recherche en éducation (SRED) du canton de Genève et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) du canton de Vaud, permettent de mieux cartographier l'ERF et de réaliser son monitoring. L'IRDP remercie les deux centres de recherche partenaires ainsi que les répondants cantonaux pour leur collaboration.

L'Espace romand de la formation (ERF) représente un espace de formation de langue française de l'école obligatoire publique, commun aux cantons francophones de Genève, Jura, Neuchâtel, Vaud et aux parties francophones des cantons de Berne, Fribourg et Valais. Il a été annoncé dans la Déclaration politique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) du 15.04.2005 et institué par la Convention scolaire romande du 14.06.2007.

L'enseignement dans l'ERF englobe toutes les classes des cantons concernés dans lesquelles l'enseignement se fait en français. Les classes bilingues des écoles publiques (dans lesquelles une des langues d'enseignement est le français) et les classes proposant un enseignement en français dans des établissements germanophones, font également partie de l'ERF.

L'enseignement dans l'ERF est structuré en trois cycles : cycle 1 (années 1, 2, 3 et 4), cycle 2 (années 5, 6, 7 et 8) et cycle 3 (années 9, 10 et 11).

La collecte des données pour le monitoring de l'ERF doit être fondée sur la base de définitions et de standards communs à tous les cantons de l'ERF. Il est donc essentiel de disposer de données spécifiques à l'ERF pour les parties francophones des cantons bilingues.



PER: Plan d'études romand

MER: Moyens d'enseignement romands

Effectifs des élèves de l'ERF (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2018-2019

	Cycle 1 (années 1 – 4)	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle	Total
BE-fr⁽¹⁾	3 424	3 670	2 576		9 670
FR-fr	10 752	11 221	8 682		30 655
GE⁽²⁾	18 443	17 347	13 370		49 160
JU	2 872	2 982	2 183		8 037
NE⁽³⁾	7 009	7 098	5 743		19 850
VS-fr	9 828	10 408	6 998		27 234
VD	32 110	31 944	23 023	2 038 ⁽⁴⁾	89 115

Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Les effectifs n'incluent pas les élèves des écoles spécialisées.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2018, GE: 31.12.2018 (base de données scolaires, nBDS), JU: septembre 2018, NE: 15.10.2018, VS- fr: 16.07.2019, VD: 1.10.2018.

Notes:

(1) BE-fr: Voir le complément d'information sur le site de l'IRD, <https://www.irdp.ch/institut/eleves-espace-romand-formation-3068.html>.

(2) GE: Les élèves des classes d'accueil à plein temps du primaire (15 élèves) sont répartis entre le cycle 1 (2 élèves) et le cycle 2 (13 élèves).

(3) NE: Les effectifs ci-dessus incluent 76 élèves en classes d'accueil (34 élèves en cycle 2 et 42 en cycle 3) et 604 élèves en d'autres classes spéciales (9 élèves en cycle 1, 140 en cycle 2 et 455 en cycle 3).

(4) VD: Les élèves fréquentant des classes spéciales ne sont pas attribuables à un seul cycle.

Source: Services cantonaux responsables de la collecte des données.

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).

Pourcentage d'élèves étrangers de l'ERF (écoles ordinaires publiques) – année scolaire 2018-2019

	Cycle 1 (années 1 – 4)	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Non attribuable à un seul cycle	Pourcentage total
BE-fr	29%	29%	30%		29%
FR-fr	28.3%	26.7%	27.5%		27.5%
GE⁽¹⁾	41%	38%	37%		39%
JU	15.2%	12%	12.6%		13.3%
NE⁽²⁾	26%	24.8%	20.9%		24.1%
VS-fr	28.9%	30%	29.6%		29.5%
VD	34.6%	32.5%	28.2%	68.1% ⁽³⁾	32.1%

Remarques:

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Le pourcentage mentionné pour chaque cycle correspond au pourcentage d'élèves étrangers de ce cycle, calculé par rapport au total des élèves de ce cycle. Le pourcentage mentionné dans la colonne « Pourcentage total » correspond au pourcentage d'élèves étrangers quel que soit le degré d'enseignement, calculé par rapport au total des élèves.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2018, GE: 31.12.2018 (Base de données scolaires, nBDS), JU: septembre 2018, NE: 15.10.2018, VS-fr: 16.07.2019, VD: 1.10.2018.

Note:

(1) GE: Les élèves des classes d'accueil à plein temps du primaire (15 élèves) sont répartis entre le cycle 1 (2 élèves) et le cycle 2 (13 élèves).

(2) NE: Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total d'élèves incluant aussi les élèves en classe d'accueil (34 élèves au cycle 2 et 42 élèves au cycle 3) et les élèves dans d'autres classes spéciales (9 élèves au cycle 1, 140 élèves au cycle 2 et 455 élèves au cycle 3).

(3) VD: Les élèves fréquentant des classes spéciales ne sont pas attribuables à un seul cycle.

Source: Services cantonaux responsables de la collecte des données.

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).

Effectifs des élèves de l'ERF fréquentant une école spécialisée (écoles publiques) – année scolaire 2018-2019

	Cycle 1 (années 1 – 4)	Cycle 2 (années 5 – 8)	Cycle 3 (années 9 – 11)	Total
BE-fr⁽¹⁾	0	0	0	0
FR-fr	175	309	223	707
GE⁽²⁾	679		215	894
JU⁽³⁾				
NE	42	112	281	435
VS-fr	0	24	35	162
	103 inclassables (années 1-8)			
VD	182	927	479	1 588

Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Les effectifs des élèves fréquentant une école spécialisée concernent uniquement les élèves à 100% dans une telle institution et qui ne sont donc pas intégrés dans l'école ordinaire.

Jours de référence de la collecte des données: BE-fr: 15.09.2018, GE: 31.12.2018, NE: 15.10.2018, VS-fr: 16.07.2019, VD: 1.10.2018.

Notes :

(1) BE-fr: Les écoles spécialisées sont toutes privées. On compte 42 élèves au cycle 1, 39 élèves au cycle 2 et 62 élèves au cycle 3 pour un total de 143 élèves.

(2) GE: Source SDL 2018-19. Les élèves qui fréquentent en parallèle une école/classe spécialisée et une classe ordinaire sont comptabilisés comme élèves de l'enseignement ordinaire bénéficiant d'une mesure renforcée. Les élèves fréquentant des institutions accueillant des élèves de tous âges (par exemple: CRER) ont été répartis dans les cycles en fonction de leur âge.

(3) JU: Pas de données disponibles.

Source: Services cantonaux responsables de la collecte des données.

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).

Temps d'enseignement officiel obligatoire des élèves en minutes (enseignement public) – année scolaire 2018-2019

Canton	Années										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
BE-fr	41 243 ⁽¹⁾	41 243 ⁽¹⁾	42 120	43 875	47 385	49 140	56 160	56 160	57 915	57 915	57 915
FR-fr	24 700 ⁽²⁾	43 700 ⁽²⁾	45 600	49 400	53 200	53 200	53 200	53 200	60 800	62 700	64 600
GE	34 650	34 650	46 258	48 510	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	57 365 ⁽³⁾	56 306 ⁽⁴⁾	56 306 ⁽⁵⁾	56 306 ⁽⁵⁾
JU	28 080	42 120	42 120	42 120	49 140	49 140	52 650	52 650	57 915	57 915	57 915
NE	28 080	35 100	45 630	45 630	49 140	49 140	52 650	52 650	57 915	57 915	59 670 ⁽⁶⁾
VS⁽⁷⁾	20 520	41 040	47 196	47 880	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720	54 720
VD	30 780	44 460	47 880	47 880	47 880	47 880	54 720	54 720	56 430	56 430	54 720

Méthode de calcul: Temps d'enseignement officiel des élèves en minutes = nombre de périodes par semaine x durée d'une période en minutes x nombre de semaines d'école par année. Les résultats sont arrondis.

Exemple: Temps d'enseignement = 28 périodes x 45 minutes x 38 semaines = 47 880 minutes.

Notes:

Les résultats sont arrondis. Le temps d'enseignement concerne uniquement les disciplines obligatoires et les disciplines à option obligatoires, mais pas les disciplines facultatives.

(1) BE-fr: Pour la 1^{re} et la 2^e année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (23.5), pour 39 semaines d'école.

(2) FR-fr: Pour la 1^{re} et la 2^e année, les calculs sont effectués sur la base de la moyenne des périodes par semaine (respectivement, 13 et 23).

(3) GE: De la 5^e à la 8^e année, il y a deux périodes de 50 minutes chaque matin; les autres périodes sont de 45 minutes.

(4) GE: Calcul effectué avec la moyenne de 32.5 périodes par semaine. En 9^e année, 56 480 minutes pour les élèves du regroupement 3 et 57 173 minutes pour les élèves des regroupements 1 et 2.

(5) GE: Calcul effectué avec la moyenne de 32.5 périodes par semaine. En 10^e et 11^e année, 57 173 minutes pour les élèves qui suivent un enseignement du latin.

(6) NE: Calcul effectué avec 34 périodes par semaine. Le système prévoit dans certains cas 35 périodes par semaine.

(7) VS: Pour toutes les années scolaires, les calculs sont effectués sur la base de 38 semaines.

Source: Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2018-2019](#), pour le nombre de périodes par semaine, la durée d'une période en minutes, le nombre de semaines par année scolaire 2018-2019 (consulté le 11.11.2019).

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).

Effectifs du personnel des écoles (enseignement public de l'ERF) – année scolaire 2018-2019

	Cycles 1 et 2 (années 1 - 8)		Cycle 3 (années 9 - 11)		Non attribuable à un seul cycle		Effectif total
	Effectifs	% Femmes	Effectifs	% Femmes	Effectifs	% Femmes	
BE-fr⁽¹⁾	768	85%	332	55%	594	74%	1 694
FR-fr	2 172	89.4%	972	61.1%	-	-	3 144
GE	2 980	84.4%	2 229	59.6%	322	93.2%	5 531
JU	645	85.3%	294	57.5%	-	-	939
NE⁽²⁾	580	84%	609	57%	1 013	81%	2 202
VS-fr	1 859	82.7%	937	55.6%	53	71.7%	2 849
VD⁽³⁾	6 901	84.5%	2 434	59.2%	1 275	83.3%	10 610

Remarques :

Les effectifs du personnel enseignant recensent toutes les personnes de l'enseignement de l'ERF (personnel qualifié de l'enseignement public), faisant partie des catégories : personnel enseignant, personnel de direction, personnel de la pédagogie spécialisée, sans double comptage. Les effectifs ne recensent pas les stagiaires.

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jour de référence de la collecte des données : BE-fr: 31.10.2018, GE: 31.12.2018, JU: septembre 2018, NE: 15.10.2018, VS-fr: 17.07.2019, VD: 1.10.2018.

Notes :

(1) BE-fr: Le personnel de direction d'école ainsi que le personnel de la pédagogie spécialisée ne peuvent pas être affectés aux degrés primaire et secondaire I.

(2) NE: Une partie importante du personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique intervient sur mandat du canton et ne fait pas partie du personnel des écoles ordinaires.

(3) VD: Le même enseignant peut travailler dans différents cycles et ne pas être attribuable à un seul cycle. L'ensemble du personnel de direction figure sous non attribuable à un seul cycle.

Source et complément d'information : Services cantonaux responsables de la collecte des données.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).

Nombre de postes équivalents plein temps (EPT) par type de personnel (enseignement public de l'ERF) – année scolaire 2018-2019

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (années 1 - 8)	Cycle 3 (années 9 - 11)	Non attribuable à un seul cycle
BE-fr ⁽¹⁾	Personnel enseignant	475	208	-
	Personnel de direction	-	-	55
	Personnel de la pédagogie spécialisée :			
	A	-	-	79
	B	-	-	20
FR-fr	Personnel enseignant	1 244.1	693.4	
	Personnel de direction	49.6	30.8	
	Personnel de la pédagogie spécialisée :			
	A	189.6	⁽²⁾	
	B		⁽³⁾	
GE	Personnel enseignant	2 396.4	1 390.1	8.4
	Personnel de direction	58	19.0	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée :			
	A	41.5	62.1	23.8
	B	-	-	144.7
JU	Personnel enseignant	393.2	202.1	-
	Personnel de direction	16.7	7.3	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée :	45.3	19.2	-
	A	-	-	-
	B	-	-	-
NE	Personnel enseignant	336.9	387.5	508.5
	Personnel de direction	5.7	9.4	11.3
	Personnel de la pédagogie spécialisée :			
	A	25.1	21.1	37
	B ⁽⁴⁾	31.7	1.7	141.3
VS-fr	Personnel enseignant	1 080.9	593.5	8.8
	Personnel de direction	26	26.6	6.8
	Personnel de la pédagogie spécialisée :			
	A	116.7	40.9	19.7
	B	-	-	41.9
VD ⁽⁵⁾	Personnel enseignant	4 278.4	2 170.4	98.15
	Personnel de direction	-	-	384.4
	Personnel de la pédagogie spécialisée :			
	A	447.2	144	186.1
	B	10	17.8	269

La catégorie « Personnel de la pédagogie spécialisée » comporte deux sous-catégories :

1. A: Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones,
2. B: Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique.

Remarques :

Les degrés de la scolarité obligatoire sont définis d'après la Convention scolaire romande.

Jour de référence de la collecte des données: BE-fr: 31.10.2018, GE: 31.12.2018, JU: septembre 2018, NE: 15.10.2018, VS-fr: 17.07.2019, VD: 1.10.2018.

Notes:

- (1) BE-fr: Le personnel de direction d'école ainsi que le personnel de la pédagogie spécialisée ne peuvent pas être affectés aux degrés primaire et secondaire I.
- (2) FR-fr: A - Inclus dans les EPT pour le personnel enseignant.
- (3) FR-fr: B - Ce personnel est géré par les communes.
- (4) NE: Une partie importante de ce personnel intervient sur mandat du canton et ne fait pas partie du personnel des écoles ordinaires.
- (5) VD: Le même enseignant peut travailler dans différents cycles et ne pas être attribuable à un seul cycle. L'ensemble du personnel de direction figure sous non attribuable à un seul cycle.

Source et complément d'information: Services cantonaux responsables de la collecte des données.

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique (2019).

Formations pour le degré primaire (année scolaire 2017-2018) – effectifs et diplômés

	EFFECTIFS ÉTUDIANTS		EFFECTIFS DIPLÔMÉS			DIPLÔME(S)	
	Nombre d'étudiants dans le programme (au 15.10.2018)	Part hommes, femmes (en %)	Nombre de diplômés en 2017	Nombre de diplômés en 2018	Différence du nombre de diplômés entre 2018 et 2017	Intitulé(s)	Reconnaissance CDIP (première décision, puis renouvellement)
HEP BEJUNE	345	H: 16.5% F: 83.5%	93	97	+4	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2005, 2012
HEP FR	484	H: 17.4% F: 82.6%	128	86	-42	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2005, 2012
HEP VS	348	H: 19.3% F: 80.7%	72	53 (semestre 2018 FS uniquement)	-19	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2004, 2013
HEP VD	1 036	H: 16.5% F: 83.5%	248	250	+2	Bachelor of Arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire + Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire.	2006, 2017
Uni GE / IUFE	307	H: 16.6% F: 83.4%	95	95	0	Bachelor en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire + Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire.	2005, 2015

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **HEP FR** – Haute École Pédagogique Fribourg; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; **CDIP** – Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Source: Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (novembre 2018).

Réalisation du tableau: CAHR et Institut de recherche et de documentation pédagogique (2018).

Formations pour le degré secondaire I et/ou le degré secondaire II (année scolaire 2017-2018) – effectifs et diplômes

	Programme secondaire I, secondaire II ou combinaison secondaire I & II	EFFECTIFS ETUDIANTS		EFFECTIFS DIPLOMÉS			DIPLOME(S)	
		Nombre d'étudiants dans ce programme (au 15.10.2018)	Part hommes, femmes (en %)	Nombre de diplômés en 2017	Nombre de diplômés en 2018	Différence du nombre de diplômés entre 2018 et 2017	Intitulé(s)	Reconnaissance CDIP (1 ^{re} décision, puis renouvellement)
HEP BEJUNE	secondaire I	48	H: 43.8% F: 56.2%	Total: 10 allemand: 2 math: 2	Total: 19 allemand: 2 math: 7	Total: +9 allemand: 0 math: +5	Master of Arts ou of Science en enseignement pour le degré sec. I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2014
	secondaire II	15	H: 53.3% F: 46.7%	Total: 7 allemand: 0 math: 0	Total: 11 allemand: 0 math: 0	Total: +4 allemand: 0 math: 0	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité + équivalence avec un MAS.	2014
	combinaison secondaire I & II	94	H: 48.4% F: 51.6%	Total: 52 allemand: 1 math: 5	Total: 54 allemand: 8 math: 8	Total: +2 allemand: +7 math: +3	Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I et les écoles de maturité + équivalence avec un MAS.	2004, 2014
HEP VS	secondaire I	40	H: 35% F: 65%	Total: 11 allemand: 2 math: 3	Total: 9 allemand: 1 math: 4	Total: -2 allemand: -1 math: +1	Master of Arts ou of Science en enseignement pour le degré sec. I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2012
	secondaire II	48	H: 45.8% F: 54.2%	Total: 22 allemand: 3 math: 2	Total: 16 allemand: 0 math: 3	Total: -6 allemand: -3 math: +1	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.	2012
	combinaison secondaire I & II	79	H: 44.3% F: 55.7%	Total: 23 allemand: 2 math: 0	Total: 23 allemand: 2 math: 2	Total: 0 allemand: 0 math: +2	Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I et les écoles de maturité.	2012
HEP VD	secondaire I	445	H: 46.3% F: 53.7%	Total: 161 allemand: 15 math: 24	Total: 188 allemand: 16 math: 12	Total: +27 allemand: +1 math: -12	Master of Arts ou of Science en enseignement pour le degré secondaire I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2006, 2012
	secondaire II	193	H: 44.6% F: 55.4%	Total: 160 allemand: 16 math: 8	Total: 161 allemand: 7 math: 15	Total: +1 allemand: -9 math: +7	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité + MAS.	2012
Uni FR / CERF	secondaire I	286	H: 37.1% F: 62.9%	Total: 30 allemand: 10 math: 8	Total: 25 allemand: 6 math: 2	Total: -5 allemand: -4 math: -6	Bachelor of Arts (ou of Science) en enseignement pour le degré sec. I (titre n'habilitant pas à enseigner); Master of Arts en enseignement pour le degré sec. I + Diplôme d'enseignement pour le degré sec. I.	2012
	secondaire II	60	H: 46.7% F: 53.3%	Total: 53 allemand: 0 math: 5	Total: 49 allemand: 1 math: 5	Total: -4 allemand: +1 math: 0	Diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité.	2006, 2012
Uni GE / IUFE	combinaison secondaire I & II	194	H: 45.4% F: 54.6%	Total: 36 allemand: 3 math: 3	Total: 57 allemand: 5 math: 12	Total: +21 allemand: +2 math: +9	Maitrise universitaire disciplinaire en enseignement secondaire (MASE disciplinaire) + Maitrise universitaire bi-disciplinaire en enseignement secondaire (MASE bi-disciplinaire) + CSDS (discipline secondaire).	2014

Formation des futurs enseignants (année scolaire 2017-2018)

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **Uni FR / CERF** – Université de Fribourg / Centre d'enseignement et de recherche francophone pour l'enseignement au secondaire I et II; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants.

MAS – Master of Advanced Studies, **MASE** – Master of Arts in Secondary Education, **CSDS** – Specialisation Certificate in the Didactics of a Second Subject Matter.

Source: Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (novembre 2018).

Réalisation du tableau: Institut de recherche et de documentation pédagogique (2018).

Formations pour la pédagogie spécialisée (année scolaire 2017-2018) – profils et effectifs

	PROFIL	EFFECTIFS ÉTUDIANTS					EFFECTIFS DIPLÔMÉS			
	Orientation	Nombre d'étudiants (au 15.10.2018) **	Part hommes, femmes (en %)	Avec un brevet d'ens. primaire	Avec un brevet d'ens. secondaire	Pour MAEPS seulement : avec un diplôme en logopédie ou en psychomotricité (sans complément de formation)	Avec un complément de formation (passe-relle)	Nombre de diplômés en 2017	Nombre de diplômés en 2018	Différence du nombre de diplômés entre 2018 et 2017
HEP BEJUNE	Enseignem. spécialisé.	85	H: 8.2% F: 91.8%	55	7	0	23	18	20	+2
HEP VS	Enseignem. spécialisé (avec HEP VD).	61	H: 6.6% F: 93.4%	21	11	-	29	-	21	+21
HEP VD	Enseignem. spécialisé.	277	H: 16.6% F: 83.4%	102	14	-	161 (41)*	59	70	+11
Uni FR / DPS	Enseignem. spécialisé.	226	H: 7.5% F: 92.5%	46	0	0	180	51	29	-22
Uni GE / IUFE	Enseignem. spécialisé.	76	H: 21% F: 79%	7	2	-	67	17	14	-3
Uni GE / FPSE & HEP VD	Éducation précoce spécialisée.	56	H: 1.8% F: 98.2%	3	-	4	49 (38)*	14	10	-4

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; HEP VS – Haute École Pédagogique Valais; HEP VD – Haute École Pédagogique Vaud; Uni FR / DPS – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée; Uni GE / IUFE – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; Uni GE / FPSE – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation. MAEPS – Maitrise universitaire en éducation spécialisée.

Notes:

(*) Le chiffre indique le nombre de personnes ayant suivi ou suivant un complément. Entre parenthèses, il y a l'effectif des personnes actives dans le complément en octobre 2018.

(**) Uni FR/DPS au 12.12.2018.

Source: Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (novembre 2018).

Réalisation du tableau: CAHR et Institut de recherche et de documentation pédagogique (2018).

Formations pour la pédagogie spécialisée (année scolaire 2017-2018) – profils et diplômes

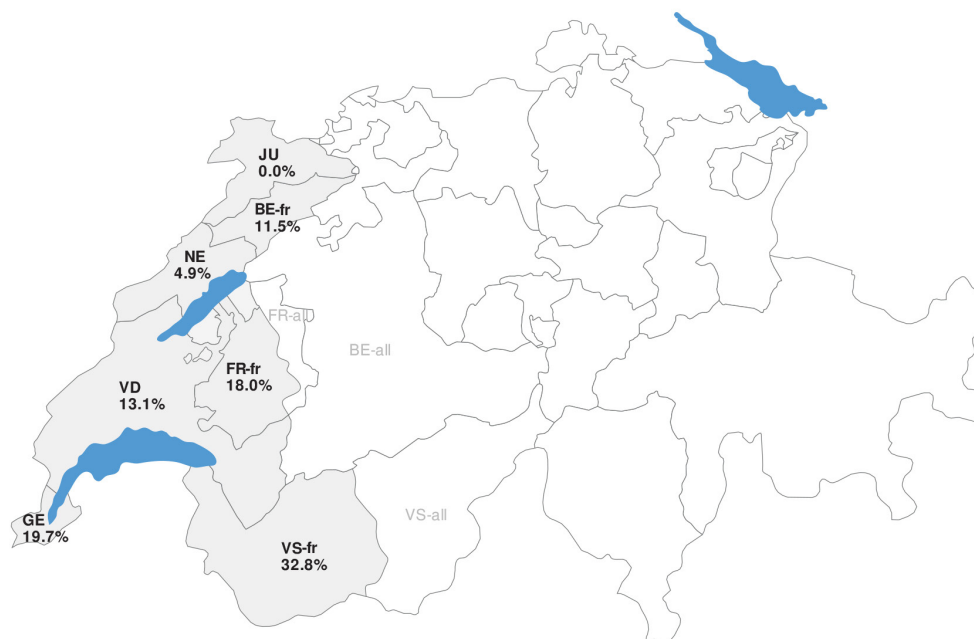
	PROFIL	DIPLÔME(S)	
	Orientation	Intitulé(s)	Reconnaissance CDIP (première décision, puis renouvellement)
HEP BEJUNE	Enseignement spécialisé.	Master of Arts en enseignement spécialisé + Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.	2002, 2013
HEP VS	Enseignement spécialisé (avec HEP VD).	Master of Arts en enseignement spécialisé + Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.	2003, 2012
HEP VD	Enseignement spécialisé.		
Uni FR / DPS	Enseignement spécialisé.	Master of Arts en pédagogie spécialisée Université de Fribourg + Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée (CDIP), orientation enseignement spécialisé	2000, 2012 (<i>procédure de renouvellement en cours, obtention prévue 2019</i>)
Uni GE / IUFE	Enseignement spécialisé.	Maitrise universitaire en enseignement spécialisé / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé.	En cours.
Uni GE / FPSE & HEP VD	Éducation précoce spécialisée.	Maitrise universitaire en éducation précoce spécialisée + Diplôme de pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée.	2017

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud; **Uni FR / DPS** – Université de Fribourg / Département de pédagogie spécialisée; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants; **Uni GE / FPSE** – Université de Genève / Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation; **CDIP** – Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Source: Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (novembre 2018).

Réalisation du tableau: CAHR et Institut de recherche et de documentation pédagogique (2018).

Provenance des participants à la formation CAS de la FORDIF



CAS: Certificate of Advanced Studies.

FORDIF: Formation en Direction d'Institutions de Formation.

Remarque :

Pour la volée du CAS 2017-2018, il y a eu 60 participants et 57 diplômés. La formation DAS (Diploma of Advances Studies) 2016-2018 a été annulée.

Source: Rapport d'activité de la FORDIF.

Complément d'information: FORDIF, <http://www.fordif.ch> (consulté le 2.07.2019).

Réalisation du tableau: Institut de recherche et documentation pédagogique (2019).

Référence bibliographique :

Unité de recherche Sociologie, statistique et monitoring de l'éducation, IRDP (2019).

Statistiques de l'Espace romand de la formation 2019. Neuchâtel : IRDP.

Auteurs : Franca Armi, Eva Leuenberger et Alina Matei

Version mars 2020

© IRDP – 2020

Mise en page et graphisme : Doris Penot, IRDP

IRDP
Fbg de l'Hôpital 43-45
Case postale 556
2002 Neuchâtel
Suisse

Tél. +41 32 889 86 00
info@irdp.ch
www.irdp.ch